Envoyé en préfecture le 30/04/2026
Reçu en préfecture le 30/04/2026
Publié le
ID : 029-212900955-20260429-2026_40_12-DE

Date de la convocation : 22 avril 2026

Nombre de conseillers :
En exercice : 19
Présents : 18
Votants : 19

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 28 AVRIL 2026

Le 28 avril 2026 de l'an deux mil vingt-six à dix-huit heures, le conseil municipal de la commune de KERSAINT-PLABENNEC, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de M. Patrice BOUCHER, maire.

Présents : M. BOUCHER Patrice, Mme HELIES Karine, M. COLLIN Anthony, Mme GUIANVARC'H Nathalie, M. L'HENAFF Ronan, Mmes BAINIER Nathalie, AVILA Cathy, MM. DOS SANTOS Dominique, LE CHUITON Jean-Noël, DIVERRES Patrice, Mmes LE JEUNE Martine, MAGUEREZ Corinne, TRIPIER Delphine, PETTON Laëtitia, MM. Jean-François TREGUER, LAIZET Yann, Mme LOYER Sonia, M. ABASQ Kévin.

Absents excusés : M. GALLOU David *(donne procuration à M. Patrice BOUCHER)*

Secrétaire de séance : Mme HELIES Karine

2026-40-12 – VIDEOPROTECTION : DEMANDE DE SUBVENTION

Monsieur le maire informe l'assemblée de son souhait de poursuivre la réflexion entamée au mandat précédent concernant l'installation d'un système de vidéosurveillance multisites et d'une alarme anti intrusion aux services techniques. Il indique également qu'un diagnostic de sureté a été rédigé et rendu par un gendarme référent en octobre 2025.

Ce système a pour objectif de diminuer le nombre des incivilités et des faits de délinquance, dissuader tout acte de malveillance et contribuer à la protection des activités commerciales, artisanales et industrielles de la commune et aider les services d'enquête dans ses investigations à identifier les fauteurs de trouble et délinquants.

Un système de vidéoprotection pourra surveiller les bâtiments communaux (mairie, espace Kreiz-Kêr, complexe Félix Guéguen et l'atelier municipal des services techniques) et la voie publique au niveau du carrefour principal de la commune et ainsi éviter à la petite délinquance de commettre des exactions tout en mettant en application les préconisations habituelles de la prévention situationnelle.

Monsieur le maire indique que des aides sont aujourd'hui proposées par l'Etat pour ce type d'installation.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DECIDE de solliciter auprès des services de l'Etat le versement d'une subvention pour l'installation d'un système de vidéoprotection sur la commune.
- APPROUVE le plan de financement global qui s'établit comme suit :

Objet	**Montant global HT**
Installation du système	29 000
Total	29 000
Plan de financement	
Etat	15 000
Autofinancement	14 000
Total	29 000

- DONNE pourvoir au maire pour toutes les démarches et signatures nécessaires liées à ce dossier.

Pour copie conforme au registre,
Kersaint Plabennec, le 29 avril 2026
Le Maire, Patrice BOUCHER

Le secrétaire de séance, Karine HELIES

Le Maire,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes – 3 contour Motte 35000 RENNES ou par Télérecours dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'état.
- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte compte tenu de la transmission à la Préfecture de Quimper.